



**AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

# LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N°298, mars-avril 2021

## Edito...

### Rédacteurs :

Fahrettin ACAR  
Claude DELARBOULAS  
Thierry FRANQUIN  
Dominique JANIN  
Franck LAVAL  
Claire LEFEBVRE  
Philippe TOULOUT

### Conception :

Franck LAVAL

### CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,  
75700 Paris.  
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison  
Blanche, 44036 Nantes  
cedex 01  
02 51 77 20 61

### Mail :

[cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr)

### Site internet :

[www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)

### Facebook :

[www.facebook.com/cfdt.mae](https://www.facebook.com/cfdt.mae)



Twitter : @CFDT-MAE

Issn 2259-6453



*Chères et chers camarades,*

Nous étions, dans notre livraison de janvier-février, revenus sur les « sombres monologues » que devenaient les instances de dialogue social.

Certes contraints par des directives évoluant parfois d'une semaine à l'autre, ces exercices sont désormais le reflet de ce que vivent nos collègues au quotidien : **un théâtre d'ombres.**

**Théâtre d'ombres** que les « réunions d'information » où l'on nous expose des décisions déjà prises et qui sont lourdes d'enjeux (cf. p. 5) ; **théâtre d'ombres** que les consignes sanitaires parfois contradictoires délivrées par l'administration parisienne et celles appliquées en poste (cf. p. 7) ; **théâtre d'ombres** qu'un télétravail vanté, voire imposé sans aucune réflexion sur sa faisabilité : ergonomie, confidentialité des dossiers, cohésion de la communauté de travail, détresse de l'isolement (cf. p. 3) ; **théâtre d'ombres** que la non-reprise par l'administration lors du dernier comité technique d'administration centrale (CTAC, le 23 mars) de demandes de la CFDT qui tenaient du simple respect de la loi par le Département sur des problématiques ô combien symboliques d'égalité professionnelle femmes-hommes (cf. p. 4) ; **théâtre d'ombres**, enfin, que l'absence de cohérence en matière d'accès des agents qui le souhaitent à la vaccination anti-Covid. (cf. p. 8).

A la relecture, cette première vingtaine de lignes semble bien morose ; c'est pourtant le printemps, et c'est avec une énergie redoublée que vos permanents et vos élus CFDT-MAE se feront, tant sur le front « Covid » et de ses conséquences (congrés, mutations, conditions de travail) que sur l'avenir de nos métiers et de notre ministère, vos porte-voix dans et hors les murs.

Bonne lecture !

FRANCK LAVAL,

COMMISSAIRE EXECUTIF

CHARGÉ DE L'ORGANISATION ET DE LA COMMUNICATION

## La CFDT obtient la suppression du nombre de participations au concours de CAE Orient



Le conseil commun de la fonction publique a examiné, le lundi 22 février dernier, le projet de décret supprimant la limitation du nombre de participations aux concours et examens de la Fonction publique.

Le décret visait initialement une liste d'une petite quinzaine de concours à laquelle la CFDT a demandé l'ajout du concours de conseillers des affaires étrangères, cadre d'orient, avec succès puisque cet amendement a été repris par le gouvernement.

La limitation du nombre de participations à ce concours était particulièrement pénalisante, il était doublement urgent d'y mettre fin : pour les candidats externes qui, en raison de la crise sanitaire, vont connaître une scolarité difficile et, pour les candidats internes, afin de lever ce frein au développement des carrières.

## Commissions administratives paritaires Qui vous représente pour la CFDT-MAE ?

Malgré la modification/réduction du périmètre et des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP), vos élus CFDT-MAE demeurent plus que jamais à votre disposition pour les questions d'ordre individuel, n'hésitez pas à les contacter :

### ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE CHANCELLERIE

ADJADM-P1 : Titulaire : Brigitte AVRIL  
Suppléant : Rodolphe PAULIN  
ADJADM-P2 : Titulaire : Fahrettin ACAR  
Suppléante : Jacqueline BAISET  
CAP tenue le mercredi 24 mars

### SECRÉTAIRES DE CHANCELLERIE

Réfèrent : Arnaud LE MASSON  
SCH-Ex : Titulaire : Arnaud LE MASSON  
Suppléant : Benoît BIGAND  
SCH-Sup : Titulaire : Chrystelle BOISSIERE  
Suppléante : Frédérique CHEUSEL  
SCH : Titulaire : Thibaut PENDUFF  
Suppléant : Hervé GOUDAL  
Prochaine CAP le jeudi 15 avril

### SECRÉTAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Référente : Gaëlle LE PAPE  
SAE-P : Titulaire : Gaëlle LE PAPE  
Suppléante : Nathalie KENNEDY  
SAE : Titulaire : Raphaëlle LIJOUR  
Suppléant : Léo LAPORTE  
CAP tenue le mardi 30 mars

### SESIK

SESIK 1ère classe : Titulaire : Philippe VALENZA  
Suppléant : Rémi DOYEN  
Prochaine CAP le mardi 11 mai

### ASIC

ASIC-P : Titulaire : Philippe ZANATTA  
Suppléant : Arnaud SAMPIC  
Prochaine CAP le mercredi 9 juin

### CONSEILLERS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CAE : Titulaire : Fabrice DESPLECHIN  
Suppléante : Clélia CHEVRIER-KOLACKO  
Prochaine CAP le mercredi 12 mai

### MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

MP-HC :  
Titulaire : Jean-Michel CASA  
Suppléant : Pierre LEVY

### CONTRACTUELS CDD et CDI (CCP)

Titulaires : Patrick DEVAUTOUR, Luc LEVY, Nadine MONCHAU,  
Suppléants : Patrice THEVIER, Frédéric PIRES  
Prochaine CCP le mercredi 26 mai



## CTAC : Télétravail, travail à distance : la diagonale du flou

Il y a un an, l'on ne pouvait qu'apprécier la capacité d'improvisation et la souplesse des agents qui, quasiment du jour au lendemain, surent s'adapter aux nouvelles conditions créées par le premier confinement et contribuer à la continuité du Service public. Au fil des semaines, lors des réunions régulières "Covid", notre organisation soulevait cependant progressivement toute une série de points d'amélioration indispensables.

A l'occasion du Comité technique d'administration centrale (CTAC) de ce 23 mars, le dossier de séance appelle d'autres commentaires :

**Un premier constat : la note de synthèse sur le télétravail ne couvre pas toutes les difficultés subies par les agents : plusieurs problèmes de fond n'y sont pas abordés.**

Ainsi, la distinction entre "télétravail" et "travail à distance en urgence" mériterait d'être précisée.

L'état d'urgence fait que la situation administrative des agents n'est pas toujours claire : certains n'ont pas pu renouveler leur arrêté de télétravail, les garanties assurancielles ne sont pas toujours confirmées etc.

**Clairement, de nouvelles inégalités sont créées par ce travail à distance, mis en place en**

**urgence, mais qui s'inscrit dans la durée** : les agents occupés à domicile peuvent désormais badger sur Itinéo (donc, de fait, intégrer le temps qui aurait été passé en transport), ceux qui sont contraints d'aller au bureau, non. Dans les locaux de l'administration, tous les agents ont, en principe, un espace de travail aux normes alors que les situations à domicile peuvent aller d'un coin de table de cuisine à un beau jardin orienté à l'ouest.

**La CFDT-MAE rappelle que de nombreux textes**

**imposent à l'employeur de fournir à ses agents les équipements nécessaires à de bonnes conditions de travail et la préservation de leur santé.** Ainsi lorsque l'administration nous dit que : « *les agents qui ont des problèmes d'acuité visuelle sont invités à se rapprocher de la médecine de prévention* », il ne s'agit pas là d'une démarche de prévention de sa part puisque l'acuité visuelle de l'agent pourrait avoir été altérée par de mauvaises conditions de travail sans qu'un retour en arrière total ne soit possible.

**Nous relevons que le ministère de l'Intérieur, par exemple, s'est doté d'un vadémécum de qualité sur le sujet.** On y lit ainsi que « *concernant le poste de travail stricto sensu, il est rappelé qu'un travail intensif sur un poste mal adapté peut engendrer des effets sur la santé (fatigues visuelles, troubles musculo-squelettiques (TMS), stress)* » et que « *dès lors, le télétravail, même s'il est à l'initiative de l'agent, n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité en matière de prévention des risques professionnels. Les règles en matière de santé et de sécurité au travail s'appliquent aux agents en télétravail dans les mêmes conditions que pour les agents qui exercent leur activité dans les locaux du service.* »



**Pour toutes ces raisons, la CFDT-MAE, qui a monté en interne son propre groupe de réflexion, demande la création d'un groupe de travail OS/ADM en vue de réfléchir au "vrai" télétravail d'après, de définir des instructions fixant les droits et obligations de l'employeur et des agents dans les différentes situations de télétravail et de travail à distance et de produire un guide pratique et opérationnel.**

## Brèves de CTAC : la CFDT-MAE sur tous les fronts

Il y a les dossiers de fond et leurs implications au quotidien. Présente dans les instances, les groupes de travail, les réunions d'information et toujours au contact des ses militants et sympathisants, la CFDT-MAE a relayé au CTAC du 23 mars toute une série de questions essentielles dans la vie au travail des agents.

### SALLES D'ALLAITEMENT : LA CFDT-MAE DEMANDE À L'ADMINISTRATION DE SIMPLEMENT RESPECTER LA LOI !



A l'occasion de l'étude du tableau de suivi des propositions, la CFDT-MAE a signalé que le point qu'elle avait soulevé au CTAC de novembre dernier, relatif à l'obligation légale de

créer des salles d'allaitement sur les sites français, n'avait pas été repris (art. L 224-2 et L1 225-31 et 32 du Code du travail, qui s'applique en l'absence de textes spécifiques à l'administration). Il va de soi que, conformément aux textes, nous parlons de vraies salles permettant d'allaiter des enfants ou de tirer du lait, et non d'un coin de salle d'examen d'infirmerie, qui reçoit par ailleurs des personnes malades.

L'absence de ce point étonne, alors que le Département a construit une partie de sa communication "Egalité femme-homme" sur ce sujet (cf. pp 18 et 19 du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : "*poursuivre la mise en place de salles d'allaitement sur l'ensemble des sites en administration centrale*").

### INDEMNITÉS DE MISSION POUR LES AGENTS NANTAIS SUIVANT L'IDC ; LA DISCRIMINATION CONTINUE !



La CFDT-MAE s'est également étonnée de ne pas voir reprises ses observations quant aux problèmes posés aux agents nantais suivant l'IDC par l'abattement de 50% du taux de remboursement forfaitaire

des frais d'hébergement dès lors qu'une mission est supérieure à un mois (article 6 de l'arrêté du 8 avril 2019).

Nous attendons toujours une réponse de l'administration quant à cette situation de discrimination dont sont, de fait, victimes les seuls agents ligériens puisque l'IDC est à Paris.

### PARIS > NANTES - DU NOMADISME DE LA DAF



Dans le dossier de séance, l'administration évoque un transfert de Paris vers Nantes d'un certain nombre d'emplois (DAF/3 notamment) sans qu'aucun calendrier ne soit en-

core annoncé.

Or, pour éviter rumeurs et stress, les agents ont besoin d'avoir des perspectives. La CFDT MAE a donc demandé des dates claires.

### IMMOBILIER - NANTES : VERS UN SPSI, ENFIN !

La CFDT-MAE s'est félicitée de l'élaboration, enfin, d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ; l'échéance retenue (2025) est ambitieuse et nous espérons que la programmation financière suivra.

En revanche, elle regrette qu'après des années de projets et d'échecs, le bâtiment Breil IV ne soit toujours pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

### D-NUM - ANTICIPER LES PRISES DE FONCTION EN CENTRALE



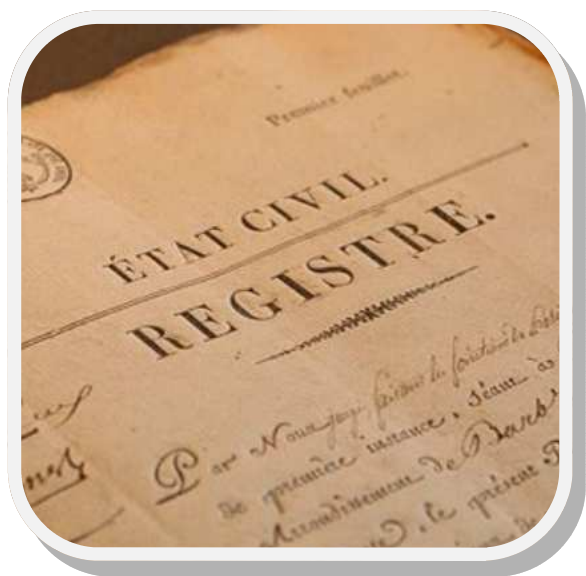
Afin d'éviter l'engorgement et les délais constatés dans l'ouverture des accès informatiques en septembre dernier, la

CFDT-MAE a souhaité de la D-NUM la mise en place de procédures permettant d'anticiper les prises de fonctions à la rentrée 2021.

## « Enjeux et projets de modernisation de la DFAE » ou vente à la découpe ?

La CFDT-MAE a été conviée, avec l'ensemble des organisations syndicales, début mars à une réunion d'information sur "les enjeux et projets de modernisation de la DFAE", présidée par la directrice des Français à l'étranger. Elle est revenue sur le sujet à l'occasion du CTAC du 23 mars afin de faire part de son analyse et de son opposition aux **décisions, déjà prises, de sacrifice sur l'autel de la dématérialisation et de l'externalisation de deux missions consulaires clefs** : l'état civil (avec la mise en place du registre d'état civil électronique - RECE) et l'accueil consulaire (avec le lancement du centre d'appel "France consulaire").

**Et l'enjeu dépasse notre seul ministère, "administration test" pour le RECE : ce qui sera validé en la matière au MEAE s'appliquera, ensuite, à l'ensemble de l'état civil communal.**



**RECE : AGENTS DÉPOSSÉDÉS DE LEUR MÉTIER ; USAGERS MIS EN DIFFICULTÉ.**

Nous avons à plusieurs reprises dit les pourquoi de notre opposition au projet de RECE, lors du CTM du printemps 2019, où ont été présentés les projets d'ordonnance et de décret qui prenaient leur source dans la loi 2018-727 du 10 août 2018 "pour un Etat au service d'une société de confiance" (dite loi ESSOC) et lors du CTAC d'octobre dernier notamment.

Si l'on en croit l'administration, il s'agit tout d'abord de "simplifier les démarches des usagers". Finies les déclarations de naissance au consulat et l'envoi de dossiers de demandes de transcription d'un acte d'état civil local dans les registres de l'état civil français. Les usagers devront avoir recours aux télédéclarations et télétransmissions de dossiers. Il faudra un ordinateur, un scanner et une bonne connexion internet. Cette « simplification » ne sera réelle que pour ceux possédant les outils adéquats et sachant les utiliser, laissant sur le bas-côté les autres, alors que la fracture numérique a déjà été dénoncée haut et fort par le Défenseur des droits.

Il s'agit ensuite "d'améliorer la qualité du service public". Comme nous venons de le voir, la distance créée entre les agents et leurs interlocuteurs n'aura que pour effet de détériorer la qualité du service, tout particulièrement pour les plus fragiles une fois de plus, **dépossédant en outre les officiers d'état civil de leur métier de contact et d'analyse et les transformant en simples opérateurs de saisie.**

Le troisième objectif vise à "conduire à des économies budgétaires mesurables". Lorsque l'on sait que le projet est conduit avec de l'argent prêté par le fonds de modernisation de la Fonction publique (FTAP) qui exige qu'un euro prêté génère un euro d'économie, que ce soit en fonctionnement ou en masse salariale, et que les économies de fonctionnement n'atteindront pas, et de loin, les 3 millions empruntés, **ce sont donc des ETP qui vont être supprimés.**

Le dernier objectif vise à "améliorer la qualité de vie au travail". Il n'est cependant planifié qu'une fois l'expérience « pérennisée », soit au bout des 3 années d'expérimentation et de double travail que les agents devront effectuer, numérique et papier, sur lequel la DFAE fait l'impasse, et dans un service qui ne dispose déjà aujourd'hui ni des effectifs nécessaires pour faire face à la charge de travail "ordinaire", ni des aménagements essentiels en matière d'organisation du travail.

Au-delà de ces éléments factuels, il y a dans le projet de RECE un piège bien plus subtil : Certes, l'exercice nous est présenté comme une "expérimentation", mais une expérimentation menée dès le départ, et volontairement, menottes aux poignets. La CFDT-MAE a en effet croisé la lecture de l'ordonnance 724/2019 du 10 juillet 2019 avec le contrat FTAP qui n'a, lui, été signé qu'en novembre de la même année.



Il est prévu que l'expérimentation se fasse "pour une durée de 3 ans à compter de la publication de l'ordonnance" (donc jusqu'au 9 juillet 2022) et il est stipulé que "l'évaluation de la présente expérimentation fait l'objet d'un rapport remis au Parlement au plus tard 6 mois avant le terme du délai", soit le 9 janvier 2022. Dans le rétroplanning du contrat, l'exercice de retour d'expérience, joliment nommé "étape d'enrichissement de l'outil de l'agent" (phase 4) est "ciblé" pour "début 2022" : **il ne pourra donc pas être intégré au document d'évaluation remis à la représentation nationale, et députés et sénateurs se prononceront ainsi sur la seule voix de l'administration, sans avoir entendu ni les agents ni, encore moins, les usagers : bien joué, mais cela s'est vu !**

**FRANCE CONSULAIRE : VERS LA PRIVATISATION ET LA CENTRALISATION DU CONSULAIRE.**

Le DFAE nous a ensuite fait part de l'ouverture, à la rentrée 2021, du centre d'appel "France consulaire" qui, de la Courneuve, recevra les appels "de

premier niveau" émanant de nos compatriotes à l'étranger.

La montée en puissance de ce centre d'appel est prévue en trois phases, jusqu'en 2023. La première année, ce sont un agent A et trois agents C qui "encadreront" une vingtaine de "téléconseillers".

**Vous aimez les services clients des opérateurs téléphoniques ? Vous les retrouverez en cherchant de l'aide pour refaire un passeport en urgence ou en souhaitant contacter votre consulat de proximité.**

Là encore, la machine enclenchée l'est quasi-irréremédiablement : ce sont en effet les 2/3 des sommes nécessaires à la mise en place dudit centre qui proviennent de la merveilleuse manne du FTAP évoquée précédemment, même si c'est, nous dit-on, « sans contrepartie ». A deux reprises durant leur exposé, la directrice et son adjoint ont d'ailleurs répété que c'est "suite aux suppressions de postes" des années précédentes que cette évolution était devenue nécessaire.

La CFDT-MAE l'avait anticipé voici près de quatre ans, mais le service consulaire de demain, ce n'est plus l'humain notre "cœur de métier" (l'élément de langage survit, certes) mais une simple borne d'appel.

**Qu'il s'agisse d'état civil ou d'assistance consulaire, cette destruction progressive du service public nous est tout simplement inacceptable ; notre organisation pèsera de tout son poids, tant aux côtés de nos agents et compatriotes que des élus des Français de l'étranger pour faire valoir sa vision du service de l'Etat à l'étranger et mettre chacun face à ses responsabilités.**



## Réunions « Covid-19 » : agents à bout de souffle

L'administration organise régulièrement des réunions de "point COVID" présidées par la Directrice générale de l'administration et de la modernisation (DGAM).

Lors des dernières occurrences, les récentes résolutions du Premier Ministre et de la Ministre Amélie de Montchalin de renforcer le télétravail au sein de la Fonction publique ont été rappelées.

La question des outils de mobilité s'est très vite posée, et il ne semble pas que l'expérience des précédents confinements ait été prise en compte. Le Secrétariat général a ainsi chargé l'Inspection générale de faire un audit sur les méthodes de travail.

Le flou créé par les instructions données par le ministère de l'Intérieur en matière de limitation des déplacements internationaux, puis leur assouplissement, puis la décision du Conseil d'Etat supprimant la notion de "motif impérieux" ont également été au centre des débats.

La séquence de questions/réponses a été l'occasion pour la CDFT-MAE de redire à l'administration ses inquiétudes face à votre désarroi, votre découragement et votre souffrance au quotidien dans l'exercice de vos fonctions.

### **Inquiétudes sur les conditions de travail**

Pour le respect des droits à congés et de la charte du temps, pour la sécurité sanitaire et l'accès à la vaccination quel que soit le pays d'affectation, pour le manque de matériel pour travailler en distanciel quand les conditions sanitaires locales imposent le télétravail, mais aussi par le manque d'ergonomie des Itinéos, non conçus pour cela.

### **Désarroi, et découragement face à certaines mesures prises récemment par l'administration**

Sur les incertitudes face à la limitation des déplacements internationaux des agents, alors qu'ils vivent loin de leurs familles depuis de longs mois déjà, pour assurer la continuité du service public et sur les baisses d'IRE en dépit de l'investissement professionnel et personnel des agents en cette période difficile.

### **Souffrance dans l'exercice des fonctions**

En centrale et en poste, certains agents d'encadrement n'appliquent pas les instructions du département avec « *souplesse et bienveillance* » comme recommandé par le Ministre lors du dernier CTM. Ainsi, en centrale l'autoritarisme du télétravail 4 jours sur 5 crée des situations complexes : transport des dossiers, travail sur un écran 3,3 fois plus petit qu'au bureau, rupture du lien social et professionnel.

### **Des interrogations qui s'accroissent quant aux congés**

Sur les congés 2021 (et les mutations, ou les départs/retour de poste) ; selon l'administration, "*il est encore trop tôt pour y répondre mais le Ministre veut faire au mieux pour qu'ils soient pris ou qu'ils soient conservés à défaut*". Plusieurs organisations syndicales ont demandé, et obtenu, un groupe de travail spécifique sur ce point.



### **Vers une montée en flèche des risques psychosociaux**

Les agents mais aussi leurs encadrants sollicitent de plus en plus la cellule psychologique et la médecine de prévention. Le psychologue indique que le télétravail est mal vécu par

certaines agents car ressenti comme une contrainte. Ils se plaignent de sa mise en place en mode vertical et ont du mal à s'y adapter. Il faut donc définir ou affiner la question de l'autonomie.

Le télétravail et la crise sanitaire entraînent des exigences émotionnelles plus fortes et révèlent que certains supérieurs hiérarchiques ont du mal à soutenir leurs équipes. A tout cela s'ajoute un fort sentiment d'insécurité et d'incertitude sur l'avenir. En poste, les agents doivent en plus faire face à l'agressivité de certains usagers et à une hiérarchie qui interprète à sa façon les instructions, pas toujours claires, venues de France.

**Un exemple ? Un ambassadeur qui décrète que la décision du Conseil d'Etat sur la fin des motifs impérieux "ne s'applique pas aux agents de l'Etat" !**

## Vaccination des agents de l'Etat en poste à l'étranger : le simulacre du ministère des Affaires étrangères



On aurait pu croire que le ministère des Affaires étrangères, instruit au quotidien de l'actualité qui lui est rapportée par nos 160 ambassades et nos 90 consulats, avait à cœur de protéger ses agents de la pandémie qui frappe un peu partout. Il n'en est rien.

Depuis plusieurs mois, les services centraux concernés se sont en effet bornés à rappeler aux postes les évidences des gestes barrières, à recenser les dispositifs de plans de continuité mis en place, à dresser la cartographie des politiques vaccinales dans chaque pays. Rien de plus. Dernièrement, les agents de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités ont été invités à se signaler, selon leur statut, soit à la médecine de prévention, soit au médecin référent du poste. **Ce constat est désastreux.**

Il n'est pourtant pas nécessaire d'être épidémiologiste pour constater que ce choix délibéré d'inaction concrète expose directement les agents. C'est le cas, parmi tant d'autres, de ceux exerçant des fonctions de représentation, de soutien logistique, des responsabilités consulaires, des missions régionales, etc. Exposés aux transports, aux fournisseurs, au public (gestion des urgences de tous ordres, mais aussi des élections des conseillers des Français de l'étranger qui ont été maintenues pour fin mai dans l'ensemble du réseau), et dont le sort est abandonné au bon vouloir de la politique vaccinale du pays dans lequel ils exercent. On a même recensé des cas d'agents envoyés en mission de renfort à l'étranger et non vaccinés.

Comment, dans ces conditions, les agents du ministère peuvent-ils assurer leurs missions de soutien, de représentation, de diffusion et de protection des communautés françaises s'ils ne sont pas eux-mêmes protégés du fait de l'inaction de leur propre hiérarchie centrale ? Face à cette absence de responsabilité et devant l'extrême gravité de la crise et le vraisemblable prochain durcissement des conditions de mobilité, **la CFDT-MAE demande que soit mis en place sans délai :**

- soit une politique massive (et prise en charge) de très bref **retour des agents en centrale aux fins de vaccination** (sur la base du volontariat) ;
- soit l'**adressage des vaccins nécessaires aux postes**, à charge pour ces derniers d'en organiser l'administration (sur la base du volontariat) ;
- soit de constituer des **plateformes régionales de vaccination** (sur la base du volontariat) dans nos DOM-TOM ou au sein de pays amis voisins (où nous disposons par ailleurs de postes diplomatiques ou consulaires).

Certains Etats rapatrient leurs agents, d'autres les vaccinent sur place. Le nôtre leur adresse des formulaires !

Il est inconcevable que, depuis Paris, le ministère ne sache faire pour ses agents ce que, tous corps et statuts confondus, ces mêmes agents ont su faire – et continuent de faire - au bénéfice de nos communautés françaises expatriées depuis les premiers jours de la crise sanitaire.

### Calendrier

**8 avril** : Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) ministériel et Ile de France, Paris,  
**17, 18 et 19 mai** : Comité technique ministériel (CTM), Paris.